

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2018

Réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2018 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

M. DORCHENE est désigné en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour : avis favorable à l'unanimité.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2018 est soumis aux signatures.

2. **Modification des statuts de la CDC du Perche**

Deux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) existent sur le territoire intercommunal, basés sur Authon-du-Perche et Nogent-le-Rotrou et portés par des associations locales.

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir participe en mettant à disposition des associations une éducatrice de jeunes enfants. Or cette éducatrice est partie à la retraite et les associations ne souhaitent plus gérer ce service.

Le Conseil Départemental peut subventionner les communautés de communes s'engageant à recruter une éducatrice pour la coordination des « LAEP ».

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire du 28 juin 2018 a décidé de prendre la compétence « Lieux d'Accueil Enfants Parents » et approuvé une modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes.

3. **Cession de terrains sur la zone d'activités « Les Bouleaux » à Argenvilliers**

La Communauté de Communes du Perche est compétente pour la gestion des zones d'activités situées sur le territoire intercommunal, dont la zone d'activités « Les Bouleaux » située sur la Commune d'Argenvilliers pour laquelle il convient de définir les conditions financières des terrains restant à commercialiser.

Par souci d'équité entre les communes, la CDC a proposé de définir les mêmes conditions que lors des transferts précédents (zones d'activités d'Authon, et zones d'activités du SYNDIVAL), c'est-à-dire une cession des terrains au prix de l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession des terrains comme définie ci-dessus.

4. **Rapport d'activités 2017 de la CDC du Perche**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation qui ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>.

5. Rapport 2017 du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport 2017 du service d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation qui ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le rapport est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes (<http://www.cc-perche.fr/lassainissement-non-collectif.html>).

6. Rapport 2017 du service public de l'eau potable (réseau des écarts)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport 2017 du service de l'eau potable concernant le réseau des écarts.

Après sa présentation, le Conseil Municipal adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Commune (<http://www.mairiechamprond-en-perchet.com>).

7. Virement de crédits

Des crédits sont nécessaires à l'article 739223 du budget principal pour honorer le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à effectuer un virement de crédits de 1550 € du compte 61558 (chapitre 011) vers le compte 739223 (chapitre 014) sur le BP 2018 du budget principal.

8. Numérotation des lieudits – déploiement de la fibre optique

Pour faire suite à la décision de numéroter l'ensemble des habitations situées dans les lieudits, des devis pour le numérotage ont été sollicités.

La société « Signalétique Vendômoise » est retenue.

Une réunion publique d'information sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, organisée par Eure-et-Loir Numérique, se tiendra le mardi 16 octobre 2018 à 18h00 à la salle communale. Chaque abonné potentiel recevra un courrier d'invitation.

9. Rentrée scolaire

Cette rentrée 2018 voit le retour de la semaine d'enseignement sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une garderie est assurée le mercredi, dans le cadre du regroupement pédagogique, pour les enfants de la PS jusqu'au CE2. Pour les plus grands, l'accueil de loisirs de la CDC prend le relais.

49 enfants sont scolarisés à Champrond-en-Perchet : 27 en CM1-CM2 et 22 en PS-MS.

Un nouveau maître a été nommé sur le poste vacant de l'école maternelle.

Le transport scolaire a eu dans les premiers jours quelques difficultés à se mettre en place.

Pour assurer la restauration scolaire, n'ayant pas trouvé de personnes ayant les qualités requises pour occuper cette fonction, décision a été prise de faire appel à la cuisine centrale de Nogent-le-Rotrou.

Les contraintes de ce prestataire de services, notamment sur les délais de commande des repas, font que, sur décision du Conseil Municipal, dorénavant, les familles qui ne souhaiteront pas laisser leur enfant déjeuner à la cantine devront prévenir au plus tard le jeudi matin pour la semaine suivante. En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra obligatoirement être fourni pour que le repas soit décompté.

10. Travaux salle communale

Une consultation des entreprises est en cours pour les travaux de mise en accessibilité de la salle communale aux personnes à mobilité réduite. Il est souhaitable que les travaux débutent avant la fin de l'année.

11. Dématérialisation

Toutes les collectivités ont l'obligation de dématérialiser les marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2018.

Dans le cadre de la mutualisation, la CDC du Perche a retenu un prestataire chargé de mettre en place le parapheur électronique et les échanges sécurisés. Cette mise en place nécessite l'acquisition d'un certificat électronique de signature. Pour bénéficier d'une remise commerciale, la CDC propose aux collectivités du territoire une commande groupée.

Le coût annuel du certificat serait de 105 € HT.

Vote favorable à l'unanimité.

12. Analyse de l'eau potable antenne de La Flaudière

Dans le cadre du contrôle sanitaire, une analyse de l'eau potable sur l'antenne de la Flaudière a montré une non-conformité pour le paramètre chlorure de vinyle de monomère (CVM).

La limite de qualité est de 0,5 µg/l, et l'analyse démontre la présence de 0,86 µg/l.

Le CVM étant néanmoins classé comme cancérigène pour l'homme, les abonnés concernés recevront une note de recommandations rédigée par l'Agence Régionale de Santé.

13. Entretien des vestiaires sportifs

Il est régulièrement constaté, photos à l'appui, le non respect des vestiaires sportifs mis gracieusement à la disposition du Football Club de Champrond – Brunelles (FCCB).

Le Président de cette association, après avoir eu un entretien avec Monsieur le Maire, s'engage à nettoyer et remettre en ordre le bâtiment. Si cet engagement devait ne pas être respecté, des sanctions seront prises.

14. Informations diverses

- Les remerciements du Club de l'Amitié, de la Prévention Routière et de la Croix Rouge pour les subventions attribuées sont transmis.
- Autorisation de passage sur les chemins communaux est donnée à l'association « Les Sentiers du Perche » pour l'organisation de leur randonnée pédestre le 07 octobre.
- Les demandes de subventions du Conseil Départemental pour la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes, et du Fonds de solidarité pour le logement sont refusées.
- Pour célébrer le centenaire de l'Armistice 1918, Monsieur le Maire propose qu'une cérémonie différente soit organisée pour la commémoration de ce 11 novembre.
- Le passage du Tour de France dans la commune le 13 juillet s'est très bien déroulé, seuls quelques Champronnais se sont bruyamment fait remarquer par les forces de l'ordre. Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui se sont investies dans la décoration de la Commune. Il est très regrettable d'avoir constaté dans les semaines suivantes le vol du tandem.

- Un hommage sera rendu le 18 septembre à Monsieur JALLOT, Président du PETR, disparu prématurément. Porteur du projet du guide du routard, celui-ci est en vente au prix de 4,90 €.
- Le devis présenté pour le remplacement du réducteur de pression de l'école maternelle est validé.
- Dans le cadre du PLUi, une carte du réseau des haies a été élaborée par le Parc Naturel du Perche. A partir de cet inventaire, chaque commune était chargée de recenser ses propres haies. La restitution des données se fera à la salle communale le 18 septembre.
- Un nid de frelons asiatiques a été détruit au lieudit La Bahulière.
- Quelques réparations sont à faire sur le chemin de La Bouillère.
- Une loi parue le 3 août dernier, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, entraîne le transfert de la gestion de l'eau potable à la CDC du Perche dès 2020, et celle de l'assainissement en 2026.
- Un rappel a été adressé au Syndicat des Eaux de la Berthe pour la reprise d'enrobé non effectuée suite à une réparation datant de 2013, rue des Bleuets.
- Le contrat de gestion de la piscine AQUAVAL a été reconduit pour 6 ans avec la société Vert Marine.

15. Commune nouvelle

Par délibérations concordantes, les conseils municipaux des communes de Brunelles, Margon et Coudreceau, qui appartiennent à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) distincts, ont demandé la création d'une commune nouvelle. Elles ont sollicité le rattachement de la commune nouvelle à la communauté de communes du Perche.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le rattachement de cette future commune nouvelle, regroupant les communes de Brunelles, Margon et Coudreceau, à la Communauté de Communes du Perche.

Il n'y a pas d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.